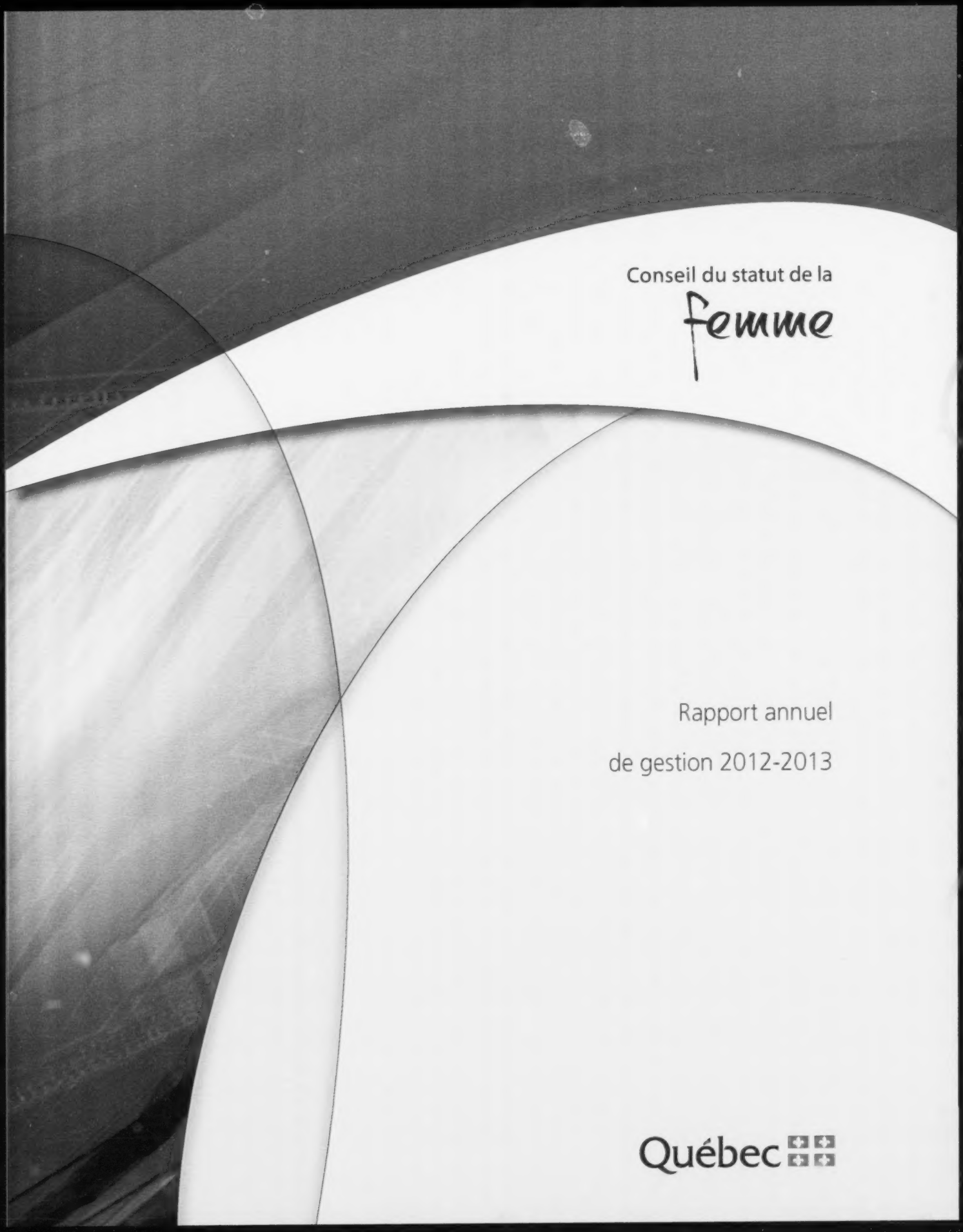

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel de gestion 2012-2013

Québec

Conseil du statut de la femme

Rapport annuel de gestion 2012-2013

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le Conseil du statut de la femme.

Supervision et coordination de la rédaction
Francine Bilodeau

Coordination de l'édition
Sébastien Boulanger

Conception et réalisation graphique
Guylaine Grenier

Révision linguistique
France Galarneau

Éditeur
Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926
Internet : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN : 978-2-550-67987-5 (version imprimée)
978-2-550-67988-2 (version électronique)

© Gouvernement du Québec

100 %

BIO GAS

EcoLogo

Les pages intérieures de ce document sont imprimées sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres postconsommation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Condition féminine,

Agnès Maltais

Québec, le 20 juin 2013

Photo : Normand Blouin

Madame Agnès Maltais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la Condition féminine
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2013. Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, je vous soumets ce compte rendu des activités et des réalisations du Conseil pour l'année 2012-2013.

L'année 2013 est l'occasion pour nous de célébrer les 40 ans de création du Conseil. Vous avez pu le constater au moment de votre participation à notre événement tenu le 13 février : la mission du Conseil est toujours d'actualité, 40 ans plus tard. Cette année a aussi vu l'arrivée de la première femme à la tête de l'État québécois. Cet évènement marquant pour l'histoire des femmes au Québec coïncidait avec l'exercice de mémoire que nous avons effectué lors de notre activité en février.

L'année a été fertile, tant sur le plan des publications et de la production de documents de toutes sortes, qu'en matière de diffusion de nos messages et de visibilité médiatique. Dans le contexte des 40 ans du Conseil, nous avons publié un document intitulé *40 ans de présence et d'action, à travers l'œuvre de ses présidentes*, un numéro hors-série de la *Gazette des femmes* et le *Répertoire des prises de position 1973-2013*.

J'ai mis ma touche personnelle dans la démarche de recherche du Conseil; l'approche empirique que j'ai tenu à mettre en place nous a permis de produire des documents étoffés, reflétant un portrait fidèle de la situation. Le Conseil a produit trois avis, sur des sujets complexes et controversés. Notre recherche ayant pour titre *La prostitution : il est temps d'agir* prend une position claire sur le sujet, à savoir que la prostitution constitue, dans la grande majorité des cas, une forme d'exploitation et de violence envers les femmes, et que celles qui souhaitent en sortir devraient avoir les ressources nécessaires pour le faire à leur disposition. L'avis intitulé *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire* repose sur la première recherche à avoir été effectuée sur le sujet et propose des pistes de réflexion réalistes afin de permettre aux femmes qui le désirent de tirer, elles aussi, profit du développement du territoire nordique du Québec. Enfin, notre recherche intitulée *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction* s'inscrit dans l'air du temps, alors que de nombreuses voix s'élèvent pour demander que des changements dans les mentalités et les pratiques soient mis en œuvre au sein de cette industrie afin que les femmes qui exercent ces métiers puissent le faire en toute tranquillité d'esprit.

À cet égard, nous avons effectué deux voyages de recherche pour que nos recommandations soient ancrées dans la réalité et qu'elles s'inspirent des meilleures pratiques dans le monde. En septembre 2012, je suis allée en Alberta, afin de comprendre pourquoi on compte dans cette province cinq fois plus de femmes dans les métiers de la construction qu'au Québec. En mars 2013, j'ai effectué une courte mission en Grande-Bretagne dans le but d'examiner les mesures de prévention en place pour lutter contre les violences liées à l'honneur.

La présence du Conseil au sein des régions de même que les liens qu'il a tissés avec les spécialistes et les personnes-ressources sur le terrain lui permettent de soutenir les Québécoises dans l'apport essentiel qu'elles fournissent à l'essor de nos communautés et au développement social.

Sur le plan administratif, nous avons contribué à l'atteinte de la cible gouvernementale par des compressions budgétaires importantes. Ces compressions, de près de 345 000 $, représentent 9 % de notre budget total. Entre 2009-2010 et 2012-2013, le Conseil a réduit les dépenses de fonctionnement de 16 %. Nous avons aussi respecté la cible d'effectifs fixée par le Conseil du trésor pour l'année 2012-2013.

Le Conseil du statut de la femme termine donc une année charnière de son histoire. Je tiens à profiter de l'occasion pour souligner le travail de l'ensemble de notre équipe. La Direction de la recherche et de l'analyse, la Direction des communications, la Direction des bureaux régionaux et le Secrétariat général et le Service administratif ont su mettre l'épaule à la roue afin d'accomplir notre mission.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Julie Miville-Dechêne

Québec, le 20 juin 2013

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 11

Présentation du Conseil du statut de la femme 13

- La mission 13
- Les principales activités 13
- Les valeurs 13
- La structure organisationnelle 15

Reddition de comptes selon le Plan stratégique 2007-2012 17

- Axe d'intervention 1 Élaboration d'études, d'analyses et d'avis 17
- Axe d'intervention 3 Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux 22
- Axe d'intervention 4 Évaluation des outils de communication 23
- Axe d'intervention 5 Réalisation de diverses activités de communication 27
- Axe d'intervention 7 Amélioration des indicateurs d'égalité 36
- Axe d'intervention 10 Organisation du travail et formation du personnel 37

Utilisation des ressources 38

- Les ressources financières 38
- Les ressources humaines 39
- Les ressources informationnelles 41
- Les ressources matérielles 42

Autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 43

- La Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes 43
- La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration 43
- Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 43
- L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique 43
- L'éthique 44
- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 44
- Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels 44
- L'égalité entre les femmes et les hommes 44
- La reddition de comptes en matière de développement durable 45

Annexe I Les membres du Conseil en 2012-2013 49

Annexe II Les publications du Conseil en 2012-2013 50

Annexe III Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil 56

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données de l'information et des explications qui y sont présentées.

Le rapport annuel de gestion pour 2012-2013 :

- décrit fidèlement la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- expose les objectifs, les indicateurs et les résultats liés au plan stratégique.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2013. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.placealegalite.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,

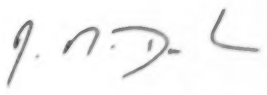

Julie Miville-Dechêne

Québec, le 20 juin 2013

Présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

La mission

Notre organisme est reconnu comme un agent de changement, de par son expertise en matière d'égalité des sexes. À cet effet :

- il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes;
- il fournit de l'information au public.

Les principales activités

- Il transmet des avis au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le Conseil, par ses études, documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises.
- Il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant diverses activités de communication.
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du développement régional, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs

Le Conseil adhère à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

En 2012-2013, le comité de direction a adopté des valeurs visant à renforcer l'adhésion de son personnel à la mission de l'organisation. Le Conseil fonde son action sur les valeurs suivantes : l'engagement, le respect et la rigueur dans ses interventions. Ces valeurs visent à promouvoir la création de liens d'entraide et de collaboration dans un sain climat de travail. Elles constituent l'assise de l'organisation.

L'organisation par rapport à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant de hautes normes de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres du personnel dans divers aspects de leur vie;
- en contribuant au développement de ses compétences.

Développer la solidarité :

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Le personnel à l'égard de l'organisme

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal à l'égard de l'organisme;
- en attestant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit à l'égard des changements.

La structure organisationnelle

Les membres

Julie Miville-Dechêne a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme par le Conseil des ministres et est entrée en fonction le 15 août 2011. Outre la présidente, le Conseil est composé de 10 membres, des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socio-économiques et des syndicats. Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres, ou leurs déléguées, des ministères suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Loisir et Sport; Travail; Justice; Emploi et Solidarité sociale; Culture et Communications. S'y ajoute le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres participent à l'élaboration des orientations, des avis, des mémoires et des études du Conseil, adoptent ces derniers avant publication et s'assurent de transmettre au gouvernement des recommandations réalistes qui reflètent la diversité des femmes du Québec. Elles prennent part à des comités et à des réunions pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Au cours du présent exercice, les membres ont participé à trois rencontres ordinaires et à une consultation par courrier électronique. La liste des membres est présentée à l'annexe I.

L'organigramme

Le Conseil comptait, au 31 mars 2013, sur un effectif de 43 personnes, dont 38 ont un statut permanent. Il disposait d'un budget de près de 4 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil est formé de quatre directions et du bureau de la présidente. Le secrétariat général et le Service administratif sont chargés des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. La Direction des bureaux régionaux

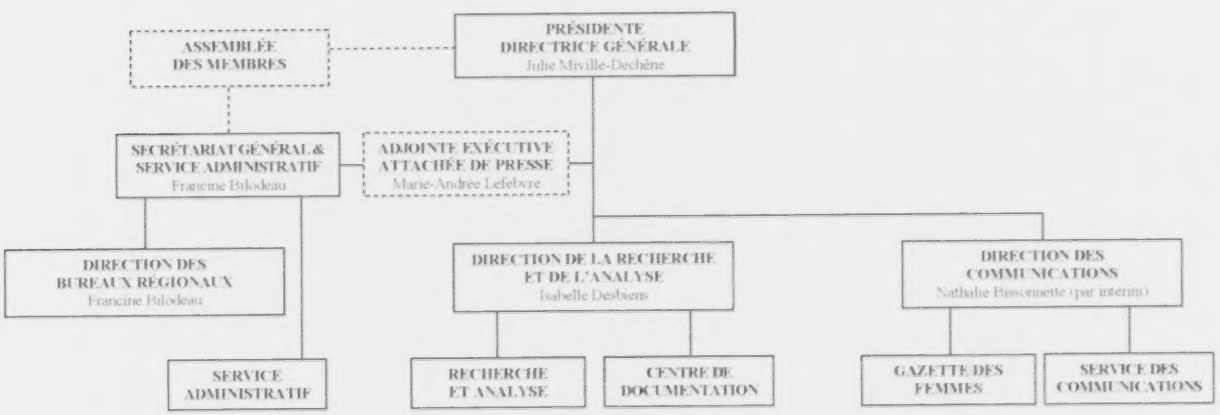

offre son expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes et aux instances régionales afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'économie. La Direction de la recherche et de l'analyse réalise les recherches, les avis, les études et les mémoires du Conseil. Elle gère également un centre de documentation sur la condition féminine au Canada. Celui-ci soutient les travaux des employées du Conseil et offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au milieu de la recherche. Enfin, la Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. De plus, elle alimente le site Web du Conseil, son intranet et produit la *Gazette des femmes*.

Les enjeux et le contexte

L'action et les travaux du Conseil s'inscrivent dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué depuis une trentaine d'années. Les femmes ont fait d'immenses progrès et elles sont de plus en plus éduquées. Cependant, elles font encore face à de la discrimination systémique dans de nombreux domaines. Il existe une perception largement répandue selon laquelle cette égalité est atteinte et selon laquelle les initiatives pour améliorer la situation des femmes seraient moins nécessaires. C'est le mythe de l'« égalité déjà là ». D'où l'importance de documenter les obstacles, de proposer des pistes d'action et de continuer la lutte pour l'égalité. Le Conseil, par ses actions, poursuit donc étroitement les objectifs liés à sa mission, qui est de conseiller le gouvernement et d'informer la population.

Comme il le fait depuis près de 40 ans, le Conseil exerce une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes, et que ces décisions favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Reconnu pour son expertise de pointe, le Conseil est considéré comme un organisme phare qui éclaire les actions gouvernementales en matière d'égalité. Il contribue ainsi aux orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle en mettant en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité et en suggérant aux décideuses et aux décideurs des solutions appropriées pour la faire progresser.

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait commande que cette valeur soit soutenue, non seulement par les femmes de tout horizon, mais aussi par tous les acteurs sociaux. Le Conseil multiplie et diversifie ses interventions par la réalisation de diverses activités de communication, notamment en ciblant les jeunes pour les amener à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Conseil consolide ses actions, centrées sur sa mission, en maintenant une indépendance d'opinion qui lui a valu, au fil des années, la reconnaissance de son intégrité et de sa crédibilité. Cependant, il ne peut faire abstraction d'enjeux importants qui se répercutent sur sa capacité organisationnelle, notamment en matière de disponibilité et d'utilisation des ressources. En effet, la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel. Il met donc tout en œuvre pour assurer le maintien de cette expertise par la formation de son personnel et par une organisation du travail adaptée et efficiente, dans un contexte de compressions des dépenses de l'État québécois.

Reddition de comptes selon le Plan stratégique 2007-2012

Le Plan stratégique 2007-2012 contient quatre orientations qui guident les actions du Conseil :

- Conseiller le gouvernement et ses instances régionales et locales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Multiplier et diversifier nos interventions;
- Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques;
- Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle.

Bien qu'il n'y ait pas eu de plan d'action 2012-2013, voici les principales actions réalisées et les résultats obtenus à l'égard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2012.

Axe d'intervention 1
Élaboration d'études, d'analyses et d'avis

Objectif 1.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes	• Nombre d'avis et d'études • Résultats d'influence (réponse du gouvernement, visibilité dans les médias)	• Production d'un avis : *La prostitution : il est temps d'agir* • Production d'un avis : *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction* • Production d'une réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté • Production d'une analyse statistique de la violence envers les femmes • Production de tableaux statistiques régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes • Production d'une analyse statistique de la sous-représentation des femmes en politique municipale

La prostitution : il est temps d'agir

Depuis quelques années, le débat sur la prostitution ressurgit périodiquement. Les articles du Code criminel qui restreignent la pratique de la prostitution sont contestés devant les tribunaux au nom de la Charte canadienne des droits et libertés. Dans l'éventualité que la prostitution puisse être entièrement décriminalisée au Canada, le Conseil a tenu à prendre position dans ce dossier.

Dans cet avis, le Conseil a présenté une analyse globale des enjeux liés à la prostitution et a dégagé des pistes d'action basées sur le principe de l'égalité des sexes. Il a recommandé d'intervenir à la fois sur le plan juridique, pour continuer à pénaliser ceux qui exploitent la prostitution d'autrui, et sur le plan social, par la prévention et la protection des personnes à risque. De plus, le Conseil a jugé essentiel de reconnaître que les préjudices – tant individuels que collectifs – découlant de la prostitution portent atteinte à la dignité des femmes, au droit à l'égalité et aux droits fondamentaux.

À la suite de la conférence de presse et de la diffusion de l'avis, le Conseil a reçu plusieurs appuis positifs. Par voie de communiqué, le Parti québécois a salué le travail et la volonté exprimée par le Conseil de mettre un terme à l'exploitation sexuelle. La présidente a également répondu à plusieurs demandes d'entrevues de journalistes.

Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction

En 2011, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a confié au Conseil du statut de la femme le mandat de produire un avis sur la situation des femmes dans les métiers de la construction. Il s'agissait d'analyser les obstacles qui limitent l'accès des femmes aux programmes d'études et aux emplois dans les métiers de la construction, de déterminer les raisons pour lesquelles elles désertent les chantiers et de proposer des pistes de solution et des recommandations.

L'avis du Conseil, intitulé *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction,* fait état des caractéristiques spécifiques de l'industrie de la construction au Québec. L'analyse effectuée montre que la discrimination, le harcèlement et l'intimidation sont omniprésents sur les chantiers et que les mythes entourant la force physique n'ont plus leur place. En ce sens, le Conseil a affirmé que des mesures concrètes doivent être appliquées afin de favoriser l'accès des femmes à ces métiers et de les maintenir en emploi. Onze recommandations ont été formulées dans l'optique d'assainir le climat sur les chantiers, de fournir des outils aux femmes pour se défendre et de sensibiliser les syndicats et les entrepreneurs.

Afin d'assurer un maximum de visibilité aux recommandations de cet avis, la présidente s'est entretenue avec les interlocuteurs de divers ministères et organismes ainsi que des représentants d'associations syndicales et patronales. L'avis a également été transmis de façon personnalisée aux membres du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), à l'occasion d'une rencontre visant le renouvellement des conventions collectives dans l'industrie de la construction.

Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté

La réalité de la féminisation de l'itinérance, dans toute sa complexité, est très peu connue. Dans la foulée du forum public Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes!, présenté à Montréal les 20 et 21 mars 2012, le Conseil a élaboré le document *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation.* Ce document trace le portrait des femmes itinérantes et en difficulté.

Violence envers les femmes : une problématique toujours d'actualité

La violence constitue un problème social d'envergure, qui suscite trop souvent des malaises lorsque vient le temps de l'aborder. Malgré la prévention et la dénonciation de la violence, celle-ci perdure, entraînant des conséquences lourdes pour les victimes et pour la société. Ce document vise à informer la population des multiples formes de violence faite aux femmes et des conséquences qui en découlent.

Objectif 1.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait	• Nombre d'avis et de mémoires • Résultats d'influence (réponse du gouvernement, visibilité dans les médias)	• Production d'un avis : *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire* • Production d'un mémoire sur le projet de loi n° 60, Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques • Prise de position du Conseil concernant les modifications des règlements entourant l'aide sociale • Envoi de trois lettres-commentaires sur divers enjeux de société

Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire

Le Plan Nord est une initiative gouvernementale qui vise à susciter l'exploitation des ressources naturelles et du potentiel touristique du Nord québécois en y attirant des investisseurs privés et en finançant la construction d'infrastructures de transport et de communications.

Dans ce contexte, le Conseil du statut de la femme s'est intéressé à ce projet en tentant, d'une part, de voir s'il contribuerait à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ou à son recul et, d'autre part, en évaluant si les femmes, celles des communautés autochtones comme celles venant du Sud, tireront profit, elles aussi, des avantages attendus de ce programme d'investissements. L'avis *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire* a soulevé certains risques et bénéfices possibles du Plan Nord pour les femmes. Il a éga-

lement proposé des initiatives favorables à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce projet. Le Conseil a formulé 14 recommandations visant à contrer les effets indésirables et à maximiser les bénéfices du projet pour la population féminine.

De nombreux commentaires positifs ont été émis dans les médias à la suite de la sortie de l'avis. La ministre responsable de la Condition féminine, M^me^ Agnès Maltais, et la Fédération des femmes du Québec (FFQ), ont par ailleurs réagi par voie de communiqué à la parution de cet avis.

Mémoire sur le projet de loi n° 60

Le projet de loi n° 60 visait la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques. Soucieux des répercussions de cette action gouvernementale sur les travailleuses domestiques, le Conseil a rédigé un mémoire afin de le présenter en commission parlementaire. À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 60 est mort au feuilleton. Le Conseil a tout de même réaffirmé sa préoccupation à l'égard des conditions des travailleuses domestiques en publiant le mémoire sur son site Web. Le Conseil a maintenu la position que les travailleuses domestiques doivent bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs québécois et que des modifications doivent être apportées afin d'inclure les travailleuses dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles du régime québécois de santé et de sécurité du travail.

Modifications des règlements entourant l'aide sociale

À la suite de l'annonce effectuée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'un projet pour modifier la réglementation entourant l'aide sociale, le Conseil a réaffirmé que la politique d'aide sociale devrait concilier l'objectif de favoriser l'insertion en emploi des prestataires qui peuvent travailler avec celui d'assurer des moyens de subsistance suffisants aux personnes et aux familles incapables de combler, par elles-mêmes, leurs besoins essentiels.

Lettres-commentaires

Lettre du 23 mai 2012

Ministre de la Santé et des Services sociaux
Commentaires quant aux modifications du Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée

Le Conseil du statut de la femme a fait parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, ses commentaires relativement aux modifications proposées par le gouvernement au Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée. Le Conseil a appuyé dans son ensemble le projet de règlement en matière de procréation assistée. Toutefois, le Conseil espère que le règlement permettra véritablement aux femmes l'accès à une gamme élargie de services dans les établissements publics et assurera, au secteur public, une place plus importante dans l'offre de services dans le domaine de la procréation assistée.

Lettre du 8 juin 2012

Premier ministre du Canada
Commentaires quant aux modifications proposées par le projet de loi omnibus C-38

La Coalition des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut de la femme, dont fait partie le Conseil, a exprimé sa profonde inquiétude quant à ce projet de loi. Celui-ci prévoit l'abrogation de l'alinéa 42(2) de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette disposition exige que les entrepreneurs respectent les dispositions sur l'équité en matière d'emploi prévues dans le Programme de contrats fédéraux.

Lettre du 27 septembre 2012

Ministre de la Justice
Commentaires sur le délai permettant aux victimes d'actes criminels d'intenter une action en justice afin d'obtenir réparation

Le Conseil du statut de la femme a fait parvenir au ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud, ses commentaires relativement au projet de loi n° 70, Loi facilitant les actions civiles des victimes d'actes criminels. Ce projet de loi, abandonné en raison du déclenchement des élections, prévoyait faire passer de trois à dix ans le délai permettant aux victimes d'actes criminels d'intenter une action en justice. Bien que ces propositions constituent un pas dans la bonne direction, notamment pour les victimes d'agressions sexuelles, le Conseil a recommandé d'apporter une modification législative plus favorable aux victimes que ne l'était le projet de loi n° 70, en abolissant le délai de prescription dans le cas d'agressions sexuelles afin d'accorder le temps nécessaire et de faciliter les recours en justice aux victimes de ce type de crimes.

Axe d'intervention 3
Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux

Objectif 3.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité	• Initiatives (retombées)	• Expertise partagée avec les instances régionales • 93 rencontres avec les acteurs régionaux

Les professionnelles des bureaux régionaux ont fourni une expertise en matière d'égalité des sexes aux différents comités gouvernementaux et instances régionales, dont notamment, les conférences régionales des élus (CRÉ) et les directions régionales des ministères ainsi que les conférences administratives régionales (CAR). Le personnel a participé aux travaux de nombreux comités des instances régionales de même qu'à des projets portés par le milieu. Ces travaux touchent notamment des mesures de gestion de l'égalité entre les femmes et les hommes (données ventilées selon les sexes, politiques internes), le développement social, le développement économique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, la conciliation travail-famille, la santé, la violence faite aux femmes et les jeunes.

Rencontres avec les acteurs régionaux

Composition des comités	Comités gouvernementaux			Comités des instances régionales		
Année	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre	42	59	45	51	49	111

Bien qu'il y ait eu une réduction importante du nombre de bureaux en région, le nombre de rencontres dans les instances régionales a été sensiblement le même, ces deux dernières années.

Axe d'intervention 4
Évaluation des outils de communication

Objectif 4.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2009, avoir repositionné la *Gazette des femmes*	• Production d'un rapport sur le repositionnement de la *Gazette des femmes* • Mise en œuvre des changements • Mesure de la satisfaction du lectorat	• Poursuite et dynamisation du webzine *Gazette des femmes* • Application de la stratégie de communication sur les réseaux sociaux • Production d'un numéro hors-série pour souligner l'an un du webzine

La publication de la *Gazette des femmes*

La *Gazette des femmes* bénéficie depuis 1979 d'une réputation enviable auprès des féministes québécoises. Ce magazine a été considéré comme un véhicule de communication incontournable au Québec en ce qui a trait aux enjeux de la société qui touchent directement aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Depuis novembre 2011, la *Gazette des femmes* est publiée exclusivement en format webzine.

La mise en œuvre, dès juillet 2011, d'une stratégie de communication adaptée aux réseaux sociaux, élaborée sur mesure pour la publication, a permis à la *Gazette des femmes* d'élargir et de diversifier son lectorat : de 2012 à 2013, le nombre des sympathisants Facebook a doublé et les abonnés au compte Twitter se sont multipliés par trois.

Mentionnons qu'une version de l'affichage graphique et ergonomique du webzine adaptée aux tablettes et téléphones intelligents a été développée au cours de l'année afin de rendre accessible au plus grand nombre le contenu du webzine *Gazette des femmes*. Elle sera déployée en 2013.

La série de capsules vidéo *D'elles à nous…*, amorcée au début de l'année 2012 et diffusée dans le webzine *Gazette des femmes* ainsi que dans le site Web du Conseil du statut de la femme, a pour objet de rappeler aux jeunes femmes l'histoire des Québécoises. Depuis le début de la série, ces capsules ont suscité plus de 22 346 visionnements.

De plus, le Conseil a publié en 2013 un numéro papier hors-série de la *Gazette des femmes*, en collaboration avec Les Publications du Québec. Ce numéro spécial réunit des articles qui ont été particulièrement appréciés du lectorat durant l'année 2012, première année complète du webzine, et qui font écho à l'actualité féministe de l'année. Il contient 15 articles parmi les textes qui ont obtenu le plus grand nombre de clics en 2012, cinq coups de cœur de l'équipe de rédaction, en plus de deux textes inédits : un entretien avec Pauline Marois, la première femme à la tête de l'État québécois, ainsi qu'un billet signé Aline Desjardins qui a passé 13 ans à la barre de l'émission féministe

phare *Femme d'aujourd'hui*. Ce numéro spécial a été conçu et réalisé à l'occasion des 40 ans du Conseil et avait pour objectifs de maintenir un lien d'appartenance avec un lectorat fidèle à une version papier depuis plus de trois décennies, en plus de créer l'engouement pour un contenu désormais diffusé sur le Web. Le hors série a été mis en vente en kiosque et sur le site Web des Publications du Québec.

Pour mesurer la satisfaction du lectorat, la *Gazette des femmes* prévoit mener en 2013 un sondage pour connaître le taux de notoriété spontanée et assistée du webzine, découvrir le profil de son lectorat et mesurer ses attentes.

Les grands dossiers

Mères au foyer 2.0

Les années 2000 ont vu éclore une nouvelle génération de jeunes mères au foyer, souvent éduquées, désireuses de demeurer près de leurs bambins jusqu'à l'arrivée du bus de la maternelle. Risquent-elles de faire reculer la situation des femmes sur le marché du travail? Ou sont-elles les initiatrices d'une nouvelle forme de conciliation de la vie professionnelle et familiale? Sociologues, philosophes, féministes et jeunes mamans se prononcent dans ce dossier publié en mai.

Entre le rêve et la réalité

Le revenu à la retraite est un enjeu pour tous les Québécois. Cela dit, les femmes sont plus durement touchées. Bon nombre d'entre elles, avancent des expertes, seront appelées à vivre dans la pauvreté pour la première fois dans leur vie, ce moment venu. Certes, des mesures gouvernementales pour aider les Québécois à gonfler le revenu de retraite sont proposées, mais aucune d'elles ne tient compte du travail non rémunéré effectué par les femmes au cours de leur vie. En septembre, la *Gazette des femmes* propose un dossier pour mieux comprendre cette problématique, alors que quatre femmes à la retraite ont bien voulu partager l'état de leur situation financière.

La guerre aux femmes

À l'aube de l'élection présidentielle du 6 novembre 2012, la *Gazette des femmes* a renoué avec le sort de ses voisines américaines. Des articles et des témoignages démontrent la persistance de nombreuses inégalités entre les femmes et les hommes dans la société américaine, et l'existence d'une culture qui tarde à placer l'humain au centre des priorités.

Pour de vrais droits des Africaines

Ce dossier publié en janvier 2013 réunit des articles portant sur la situation des femmes qui vivent en Afrique de l'Ouest. Ils sont le fruit d'un partenariat conclu entre Uniterra, un programme de coopération volontaire élaboré par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), et le Conseil du statut de la femme du Québec. Le dossier fait état de l'émergence d'un féminisme à l'africaine, de la création d'un observatoire de la parité au Sénégal avec une attention particulière au processus d'adoption d'un protocole sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest.

Et la sexualité, ça va?

Elle fait vendre certains magazines, mais ne fait plus l'objet de cours obligatoires dans nos écoles. En début d'année, la *Gazette des femmes* a donc voulu parler de sexualité, en sortant des sentiers battus. Un dossier fouillé qui aborde la question sous différents angles : des relations sexuelles chez les aînées à la pornographie, en passant par les *sugar babies*. Mais aussi, gros plan sur un concept qui gagne en popularité : l'agentivité sexuelle. Après avoir été objet, puis sujet, la femme est maintenant invitée à être l'agente de sa sexualité.

Objectif 4.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir actualisé le site Web	• Mise en œuvre des changements • Mesure de l'évolution des visites du site Web	• Publication régulière de capsules, d'articles, de revues de presse nationale et internationale, de travaux du Conseil et d'activités publiques et médiatiques de la présidente • Mise à jour hebdomadaire des pages régionales, des actualités et des pratiques exemplaires en région • Refonte de l'espace intranet du Conseil en vue d'une harmonisation avec le site Web à venir

Le site Web du Conseil

Dans son Plan stratégique 2007-2012, le Conseil s'était notamment donné pour orientation de diversifier ses interventions afin d'augmenter l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité. À cet égard, l'un des axes d'intervention retenus était la mise à jour des outils de communication, dont l'actualisation du site Web. Cette version est en ligne depuis février 2010 à l'adresse www.placealegalite.gouv.qc.ca.

L'architecture, la convivialité de la navigation et l'aspect visuel ont été entièrement revus. De plus, le site a été mis aux normes de façon à répondre à l'ensemble des exigences gouvernementales (accès à l'information, accessibilité de la majorité des documents téléchargeables pour les personnes handicapées, identification visuelle).

Le Conseil utilise son site Web comme vecteur d'information en y diffusant sur une base régulière des nouvelles sur les activités de l'organisme, des actualités sur le thème de l'égalité au Québec et ailleurs dans le monde ainsi qu'une revue de presse électronique quotidienne sous la rubrique « Ailleurs sur le Web ». Tous les travaux du Conseil y sont également publiés. Le site Web présente aussi de l'information détaillée sur les activités publiques de la présidente et les entrevues qu'elle accorde aux médias écrits et électroniques, en plus de diffuser la documentation qui y est liée (notes d'allocutions, communiqués, photos).

La section « Centre de presse » du site, mise en ligne au printemps 2012, a également été améliorée au cours de l'année afin de mieux répondre aux besoins des journalistes. En plus d'y trouver des liens vers le blogue de la présidente et vers une section consacrée à ses activités médiatiques, on peut rapidement y repérer, par ordre de parution, la documentation d'intérêt pour la presse : les allocutions de la présidente, les mots qu'elle a publiés dans la *Gazette des femmes* ainsi que divers communiqués de presse. La présidente du Conseil a par ailleurs poursuivi son activité sur son blogue, une tribune virtuelle et interactive qui vise à prendre le pouls de la population sur les enjeux touchant les femmes. Au 31 mars 2013, elle y avait publié 17 textes.

En février 2013, le Conseil a également mené à terme son projet de refonte de son espace intranet, un portail désormais plus convivial, dynamique et interactif. Enfin, le Conseil envisage d'entamer au cours de l'année 2013 une refonte complète de son site Web afin de l'intégrer dans le logiciel libre WordPress. L'objectif est notamment d'harmoniser le site Web avec le webzine *Gazette des femmes* et le nouveau site intranet du Conseil. Ces portails évolueront tous sous la plateforme WordPress. Ce projet devrait voir le jour en 2014.

Visites du site Web du Conseil du statut de la femme

Année	Nombre de visites*
2012-2013	158 757**
2011-2012	125 004
2010-2011	172 535
2009-2010	205 495
2008-2009	172 451
2007-2008	177 682
2006-2007	171 334
2005-2006	152 854
2004-2005	133 410

* Le nombre de visites effectuées sur nos sites Web par les internautes se définit globalement comme le nombre de sessions uniques déclenchées par chacun.

** L'augmentation du nombre de visites en 2012-2013 s'explique par l'application de nouvelles modalités d'analyse statistique. Au cours de cet exercice, les visites sur le site du Conseil (46 579), les visites reçues sur le webzine *Gazette des femmes* (107 866) et celles enregistrées sur le blogue de la présidente (4 312) sont cumulées.

Stratégie médias sociaux

Par l'entremise des médias sociaux, le Conseil vise à renforcer le rayonnement de ses messages, à accroître l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité et à assurer à l'organisme une visibilité accrue.

En plus de son site Web doté d'un fil RSS, le Conseil dispose d'un compte Twitter et publie quelques vidéos par l'entremise de YouTube. Par ailleurs, la publication du blogue de la présidente sur le site du Conseil s'ajoute au compte Twitter qu'elle possède depuis l'automne 2011.

Quelques chiffres en date du 31 mars 2013 :

- 780 personnes suivent le Conseil sur son compte Twitter;
- 4 273 personnes suivent la présidente sur son compte Twitter;
- 23 479 visionnements de vidéos ont été enregistrés sur le portail YouTube du Conseil;
- 4 312 visites ont eu lieu sur le blogue de la présidente;
- 2 121 sympathisants sur la page Facebook de la *Gazette des femmes*;
- 2 065 personnes suivent la *Gazette des femmes* sur son compte Twitter;
- 4 233 vidéos ont été vues sur le portail YouTube du webzine *Gazette des femmes*;
- 6 170 abonnements ont été faits à l'infolettre de la *Gazette des femmes*.

Axe d'intervention 5
Réalisation de diverses activités de communication

Objectif 5.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil	• Activités de promotion (nombre et nature)	• Publication des études, des recherches et des avis du Conseil • Participation de la présidente à diverses tribunes • Réalisation d'activités médiatiques

Conformément à sa mission, le Conseil informe le public sur les enjeux qui interpellent notre société en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il réalise des activités de communication qui visent à promouvoir ses travaux et à sensibiliser ses partenaires et la population aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'atteinte de l'égalité des sexes.

La publication d'avis, d'études et de documents d'information

Chaque année, le Conseil publie des avis, des mémoires et des analyses ainsi que divers documents d'information. L'année 2012-2013 a été marquée par la publication de 106 documents, qui sont énumérés à l'annexe II.

Les documents réalisés au cours de cet exercice ont été diffusés auprès de partenaires du Conseil et de divers publics. Tous ces travaux sont systématiquement mis en ligne sur le site Web du Conseil.

Principales publications	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale
Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation		353	
Commentaires quant aux modifications proposées par le gouvernement au Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée	-	160	-
Avis *La prostitution : il est temps d'agir*	1 400	12	1 138
Résumé *La prostitution : il est temps d'agir*	4 000	-	3 273
Opinion summary *Prostitution: Time to Take Action*	250	-	223
Rapport annuel de gestion 2011-2012	240	77	212
Mémoire sur le projet de loi n° 60, Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques	-	356	-
Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire	580	135	492
Women and Plan Nord: for Equality in Northern Development	180	-	153
Le droit à l'avortement, 25 ans de reconnaissance officielle	4 000	-	2 197
La constante progression des femmes, édition 2013	3 000	-	1 703

Principales publications	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale
La *Gazette des femmes* – Édition hors-série	1 500	901	*
40 ans de présence et d'action, à travers l'œuvre de ses présidentes	3 000	832	550
L'origine « véritable » du 8 mars	650	-	360
Au cœur du pouvoir : 25 lieux décisionnels à découvrir	2 500	728	1 258
Le Répertoire des prises de position 1973-2013	600	127	332
Avis *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction*	1 050	**	**
Résumé *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction*	2 000	-	1 584

Note : Dans une perspective de préservation de l'environnement, le Conseil essaie de miser davantage sur une diffusion électronique de ses travaux.

* La diffusion papier a été réalisée par Les Publications du Québec.

** Le tirage de cet avis a été effectué en mars 2013 et sa diffusion a été mise en œuvre au début d'avril 2013.

La participation de la présidente à diverses tribunes

Au cours de l'année 2012-2013, M[me] Julie Miville-Dechêne a pris part à plus d'une vingtaine d'activités publiques. Elle a notamment été conférencière invitée à l'occasion d'une formation, offerte par l'École Femmes et Démocratie, à des femmes intéressées par l'engagement politique. On a aussi pu l'entendre lors de l'événement *Égalité hommes/femmes, religions et traditions, quelles relations?*, organisé à Montréal par Espace féminin arabe. La présidente a également pris la parole à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ), tenue à Drummondville, où elle a discuté des enjeux propres aux agricultrices et des nombreux défis auxquels ces femmes font face dans l'exercice de leur profession. Elle a aussi participé, à Québec, à un dîner-conférence de la Corporation de développement économique communautaire de Québec, sur le thème « Les nouveaux défis du féminisme ». Elle était également invitée au panel d'ouverture : *L'égalité : un projet gagnant-gagnant, une approche positive*, au cours du 46[e] congrès de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas), à Sherbrooke. Elle a aussi pris part à une table ronde, sur le thème « Prévention de la violence et philosophie pour enfants, droits des enfants, équité et non-violence », à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la philosophie, orchestrée par l'UNESCO.

M[me] Miville-Dechêne a été invitée à titre de présidente d'honneur au Grand Gala de la finance, destiné à souligner le 10[e] anniversaire de l'Association des femmes en finance du Québec. Elle a aussi pris part, à Québec, à l'événement *La mode sous le signe de l'élégance,* au profit de la Maison de Marthe, un organisme qui vient en aide aux femmes désireuses de quitter le milieu de la prostitution. Elle était également présente à l'activité *Un C. A. à l'heure du thé,* mise sur pied par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, et à un événement en hommage à Madeleine Parent, organisé par la Fondation Aubin, à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. M[me] Miville-Dechêne a aussi accepté la présidence d'honneur de la Journée de réflexion sur la qualité de vie des femmes dans la Capitale nationale, organisée par la Table de concertation en condition féminine, et de l'événement Femme, une et plurielle, ou l'art de conjuguer dualités et réalités, organisé à Québec par l'Association marocaine de Québec et le Centre R.I.R.E 2000. Mentionnons que la présidente du Conseil et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, étaient toutes deux les invitées d'honneur au lancement de l'Association des femmes journalistes du Québec, à Montréal.

Au nom de la ministre, la présidente du Conseil a remis le Grand Prix *Avancement de la femme* lors du 14[e] gala-bénéfice Femmes de mérite de la YWCA de Québec. Elle a par ailleurs eu un entretien avec l'ex-présidente du Kirghizstan, M[me] Roza Otunbayeva, qui préside une fondation soutenant l'avancement des femmes dans ce pays d'Asie centrale. En visite au Canada, M[me] Otunbayeva souhaitait mieux comprendre la situation au Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. M[me] Miville-Dechêne a aussi participé, à Québec, à l'inauguration du monument en hommage aux femmes en politique, installé le long de la façade sud de l'édifice de l'hôtel du Parlement, sur la Grande Allée. Enfin, le Conseil du statut de la femme a procédé cette année au lancement des activités entourant son 40[e] anniversaire. À l'occasion de ce lancement, qui a eu lieu au Palais Montcalm de Québec, la présidente actuelle du Conseil a réuni quatre de ses prédécesseures pour former un panel de causerie.

La réalisation d'activités médiatiques

Afin de faire rayonner ses messages, le Conseil alimente régulièrement les médias sur ses positions. À cet égard, il diffuse avec régularité sur son site Web des nouvelles concernant ses activités et publie des communiqués de presse sur certaines de ses interventions. Par ailleurs, la présidente prend la parole à maintes reprises, soit par l'intermédiaire de mots publiés dans la *Gazette des femmes,* ou sur son blogue. De plus, elle accorde ponctuellement des entrevues à des journalistes sur divers enjeux d'actualité. À titre d'exemple, 108 entrevues à des médias ont été données par la présidente en 2012-2013. Enfin, à l'occasion, les professionnelles en région accordent des entrevues à des médias locaux. En somme, le Conseil a reçu une excellente visibilité médiatique au cours de l'année.

Visibilité dans les médias 2012-2013

	Nombre
Communiqués de presse publiés	7
Conférence de presse donnée	1
Entrevues accordées par la présidente	108
Entrevues accordées par des responsables régionales	10
Demandes d'information adressées par les médias au Conseil	113
Mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	496
Mentions dans les médias	584

Objectif 5.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux, à s'engager en faveur de l'égalité des sexes	• Activités de soutien et de partenariat (nombre et nature)	• 182 rencontres avec les acteurs du milieu • 46 conférences régionales

Rencontres avec les acteurs du milieu

Composition des comités	Comités du milieu			Comités mixtes		
Année	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre	112	62	86	70	75	51

En 2012-2013, les responsables régionales ont participé à 182 rencontres avec les acteurs du milieu, auxquelles s'ajoutent 46 conférences liées aux principaux dossiers qui ont fait l'objet de publications au cours de l'année. Elles ont de plus réalisé diverses activités de communication pour diffuser les documents du Conseil. Au total, pour l'exercice 2012-2013, les responsables ont participé à 275 rencontres de travail (rencontres des instances et du milieu).

- Total 2012-2013 : 275
- Total 2011-2012 : 245
- Total 2010-2011 : 293

Objectif 5.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	• Activités d'information (nombre et nature) • Retombées (participation, visibilité)	• Publication de documents d'information • Production d'un document soulignant le 25e anniversaire du droit à l'avortement • Publication de la *Gazette des femmes* • Tenue de la Journée internationale des femmes • Tenue des activités liées au 40e anniversaire de fondation du Conseil • Transmission de renseignements au public • Participation à une mission au Sénégal • Accueil de délégations étrangères

La publication de documents d'information

Parmi les 106 documents publiés au cours du présent exercice financier, la vaste majorité visait à informer le public et à le sensibiliser aux enjeux de société touchant les femmes.

Gazette des femmes

	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Exemplaires papier	1 500 (hors-série)	3 000	4 840	10 100	19 280
Abonnements à l'infolettre	6 170	5 686	5 030	3 500	s. o.

Depuis novembre 2011, le webzine *Gazette des femmes* est la plateforme de diffusion des textes en ligne, exception faite de la parution du hors série imprimé, produit en collaboration avec Les Publications du Québec et vendu à partir du 13 février 2013.

Les grands dossiers de la *Gazette des femmes*

Titre	Abonnement à l'infolettre	Consultation en ligne
Juin 2012 – Dossier : Mères au foyer 2.0	5 934	3 888
Septembre 2012 – Dossier : Entre le rêve et la réalité	5 934	2 073
Octobre 2012 – Dossier : La guerre aux femmes	5 934	1 664
Janvier 2013 – Dossier : Pour de *vrais* droits des Africaines	5 987	524
Février 2013 – Et la sexualité, ça va?	6 170	3 409
Total		11 558

Le 25e anniversaire du droit à l'avortement

Le Conseil a souligné cette année le 25e anniversaire de la décriminalisation de l'avortement par la Cour suprême du Canada en publiant la brochure *Le droit à l'avortement : 25 ans de reconnaissance officielle*. Destinée aux plus jeunes, cette courte publication retrace, en termes simples, les moments phares, les mythes et les grands enjeux entourant les luttes menées pour le droit à l'avortement, le libre choix des femmes et le plein accès aux services. Cette publication avait pour objectif de rappeler la lutte pour la planification des naissances et le droit à l'avortement. Cette lutte a été et est toujours d'actualité. Elle représente encore aujourd'hui l'une des grandes batailles du mouvement des femmes au Québec.

La Journée internationale des femmes

La Journée internationale des femmes du 8 mars est une date importante du calendrier féministe largement couverte par les médias d'information. Il s'agit, pour le Conseil, d'un moment propice pour faire la promotion de ses travaux et de ses outils d'information auprès des femmes et du public.

À l'occasion du 8 mars 2013, le Conseil a profité de l'attention suscitée par la célébration de son 40e anniversaire pour informer, sensibiliser et intéresser les décideurs, les relayeurs d'information et la population aux enjeux touchant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les activités proposées par le Conseil ont été les suivantes :

- La publication de la brochure *Au cœur du pouvoir – 25 lieux décisionnels à découvrir,* qui décrit 25 lieux décisionnels et présente certains détails quant à leur composition. Ce document a été transmis à de nombreux partenaires et groupes de femmes dans chacune des régions du Québec;
- La publication du *Répertoire des prises de position 1973-2013,* document inédit exposant une synthèse des prises de position afin de retracer l'évolution des opinions du Conseil depuis sa création, il y a 40 ans;
- La réédition du document historique illustré de photos d'archives *La constante progression des femmes,* mis à jour en 2013, et du feuillet *L'origine « véritable » du 8 mars*;
- L'édition, sur son site Web, d'une page spéciale consacrée à la Journée internationale des femmes;
- Une entrevue de la présidente avec le quotidien *Le Devoir* dans le contexte de la publication d'un cahier spécial sur la Journée internationale des femmes sur le thème « La place des femmes dans les structures politiques et les instances décisionnelles »;
- La participation de la présidente et d'employées à différentes activités afin de porter dans l'espace public la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, en montrant du coup le rôle important que joue le Conseil à cet égard.

Le 40e anniversaire du Conseil du statut de la femme

Au début de l'année 2013, le Conseil a souligné son 40e anniversaire par la publication d'ouvrages et la tenue de quelques activités. Celles-ci ont été appuyées par des relations médias et des communications dans les médias sociaux, ainsi que sur le site Web du Conseil.

Les publications et les outils :

- L'élaboration d'une signature visuelle pour ses 40 ans et surimpression de celle-ci sur la papeterie du Conseil;
- Le lancement d'un numéro spécial imprimé de la *Gazette des femmes* à l'occasion de l'an un du webzine;
- La mise à jour de l'historique du document *40 ans de présence et d'action, à travers l'œuvre de ses présidentes*;
- L'édition unique du *Répertoire des prises de position 1973-2013*;
- La réédition de *La constante progression des femmes.*

Les événements et les activités de communication :

- Le lancement des festivités, le 13 février 2013, a permis de marquer le début d'une série d'activités ponctuelles destinées à souligner le 40e anniversaire de fondation du Conseil du statut de la femme. L'activité consistait à réunir d'anciennes présidentes du Conseil à l'occasion d'un panel visant à mettre en lumière les enjeux défendus par le Conseil sous leur direction respective.

- Une capsule historique *D'elles à nous...* a été réalisée afin de marquer la création du Conseil et souligner le 40e anniversaire. Diffusée sur le webzine et sur le site Web du Conseil, cette capsule présente une entrevue entre l'actuelle présidente et la première présidente, Mme Laurette Champigny-Robillard.
- La participation de la présidente à l'émission *40 ans de conseils,* diffusée sur les ondes de la télé éducative Canal Savoir le 8 mars, pour souligner la Journée internationale des femmes et les 40 ans du Conseil du statut de la femme. Divers enjeux touchant à l'égalité des sexes y ont été discutés entre des spécialistes issus du domaine de la recherche universitaire et des personnalités publiques. Cette émission a été rendue possible grâce à la collaboration financière du Conseil du statut de la femme, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Secrétariat à la condition féminine, du Fonds de solidarité de la FTQ, de la CSN et du Canal Savoir. L'émission est rediffusée en juillet et en août 2013 à Canal Savoir.

Les renseignements au public

Finalement, comme le volet information aux femmes et au public est partie prenante de la mission du Conseil, le personnel est appelé à répondre quotidiennement à diverses demandes de citoyennes et de citoyens.

Type de demandes	Nombre de demandes
Demandes par téléphone	1 497
Demandes par lettre ou par courrier électronique	636
Demandes en personne	67
Total des demandes de renseignements	2 200

Un partenariat avec le CECI

La mission au Sénégal

Au nombre des activités de communication réalisées en 2012, le Conseil du statut de la femme a mandaté une employée pour effectuer une mission à Dakar, au Sénégal, du 17 novembre au 1er décembre 2012. Cette activité s'est inscrite dans une entente de partenariat conclue entre le Conseil et le CECI, qui prévoyait la réalisation d'un mandat nord-sud pour renforcer les capacités des coalitions qui œuvrent pour les droits et la citoyenneté des femmes en Afrique de l'Ouest. L'aide fournie a porté particulièrement sur les démarches de communication à entamer afin de faciliter l'adoption du projet de protocole sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest. L'activité avait aussi pour objectif de partager, avec les militantes et les militants engagés dans la défense et la promotion de ce protocole, les pratiques du Conseil en matière de communication et de plaidoyer auprès des autorités. Des articles portant sur cette mission et touchant les enjeux propres aux Sénégalaises ont été publiés sur le webzine *Gazette des femmes*.

Le CECI travaille de concert avec le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'élaboration du protocole dont les travaux ont débuté en 2008. Depuis, le projet est porté par les militants, femmes et hommes militant au sein des coalitions nationales pour les droits et la citoyenneté des femmes au Burkina Faso, en Guinée-Conakry, au Mali, au Niger et au Sénégal, avec l'appui du programme Uniterra mis en œuvre par le CECI, en collaboration avec l'EUMC, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

L'accueil de la délégation sénégalaise

Ce partenariat a aussi donné lieu à l'accueil d'une délégation de l'Afrique de l'Ouest pour plusieurs sessions de travail et d'information qui se sont tenues du 3 au 5 décembre 2012. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de rencontrer la présidente du Conseil, M[me] Julie Miville-Dechêne, ainsi que plusieurs membres de son personnel, afin de se familiariser avec la mission de l'organisation, ses champs d'action, ses façons de faire et ses structures. Avec l'aide du Conseil, les membres de la délégation ont également pu s'entretenir avec des représentantes d'organismes de la région de Québec, notamment le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, le Projet Intervention Prostitution Québec, la Chaire de recherche Claire-Bonenfant de l'Université Laval et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie. Elles ont aussi eu l'occasion de saluer M[mes] Pauline Marois, première ministre du Québec, et Agnès Maltais, ministre responsable de la Condition féminine.

La délégation était composée de M[mes] Aminata Dibba, directrice du CCDG, Salimata Thiam, responsable des programmes et politiques de genre au CCDG, Fatou Kiné Diop, présidente de l'Observatoire national de la parité au Sénégal, et Mariame Coulibaly, spécialiste des questions d'égalité femmes-hommes pour le programme Uniterra. Elles étaient accompagnées de M[me] Louise Camiré, responsable pour le CECI de la coordination et de la mise en œuvre des projets Égalité entre les femmes et les hommes au Mali et Femmes et sécurité alimentaire au Niger.

Axe d'intervention 7
Amélioration des indicateurs d'égalité

Objectif 7.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité	• Révision annuelle • Description des changements	• Mise à jour du document *Députées à l'Assemblée nationale et ministres dans le gouvernement du Québec depuis 1962* • Publication d'une dizaine de portraits et d'analyses statistiques sur la situation des Québécoises dans divers domaines de leur vie

En 2012-2013, le tableau *Députées à l'Assemblée nationale et ministres dans le gouvernement du Québec depuis 1962* a été mis à jour à la suite des élections provinciales de septembre 2012. Il présente le taux de féminité des députés et des ministres.

Le Conseil a également publié une série de portraits et d'analyses statistiques qui traitent de différentes réalités et problématiques observées dans certaines régions et communautés du Québec. Ces documents font notamment le point sur la situation des femmes dans plusieurs domaines de leur vie comme la famille, l'emploi, le revenu, l'éducation, leur présence dans les lieux décisionnels (voir l'annexe II).

Axe d'intervention 10
Organisation du travail et formation du personnel

Objectif 10.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel	• Nombre de formations collectives • Nombre de formations individuelles	• Participation des employées à des formations individuelles ou collectives

En 2012-2013, le personnel a bénéficié de 45 jours de formation, soit 19 formations individuelles et 4 formations collectives, pour un montant total de 13 036 $, ce qui constitue une augmentation d'environ 60 % par rapport aux dépenses de l'an dernier. Par ailleurs, le Conseil a investi cette année près de 1 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation, ce qui représente le même pourcentage que l'an dernier.

Objectif 10.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	• Initiatives et résultats	• Fonctionnement des bureaux régionaux à la suite de la restructuration

Un diagnostic de l'organisme, posé en 2008-2009, a révélé que les nombreux départs à la retraite prévus jusqu'en 2014 obligeraient le Conseil à revoir ses activités et ses processus de travail, lesquels sont appliqués graduellement depuis 2008-2009. Ces compressions s'inscrivent dans le contexte du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Depuis la restructuration en 2010, les équipes régionales interviennent auprès de leurs clientèles et de leurs partenaires depuis quatre bureaux territoriaux. Les responsables offrent une expertise de pointe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour soutenir les travaux des organismes régionaux et observent la mise en œuvre des politiques gouvernementales en région, de telle sorte que l'organisme puisse poursuivre son rôle conseil auprès du gouvernement. Les activités régionales alimentent les réflexions et les travaux du Conseil.

Utilisation des ressources

Les ressources financières

Les résultats réels pour l'exercice financier 2012-2013 sont présentés ci-dessous.

Budget des dépenses

	Budget initial 2012-2013 (en milliers de dollars)	Budget modifié 2012-2013 (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2012-2013 (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2011-2012 (en milliers de dollars)
Budget – Dépenses				
Rémunération	2 963,1	2 773,1	2 790,1	2 955,9
Fonctionnement	1 190,1	1 190,1	998,4	1 067,7
Amortissement	15,0	15,0	17,9	19,0
Total	4 168,2	3 978,2	3 806,4	4 042,6
Budget – Crédits*				
Budget – Dépenses	4 153,2	3 963,2	3 788,5	4 023,6
Immobilisations	25,0	25,0	0	0
Total	4 178,2	3 988,2	3788,5	4 023,6

* Cela exclut l'amortissement.

Le budget modifié de 2012-2013 inclut une compression de 190 000 dollars en rémunération. Le Conseil a bénéficié d'un transfert de fonds de 10 000 dollars provenant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour embaucher du personnel étudiant. Également, le Conseil a connu une baisse de ses dépenses de fonctionnement d'environ 6,5 % au cours de l'exercice 2012-2013 comparativement à celui de 2011-2012.

Bonis au rendement accordés en 2012-2013 pour la période d'évaluation allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis	Montant total ($)
Cadres*	0	0
Professionnelles	3	5 888

* La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2013, le Conseil disposait d'un effectif de 43 équivalents temps complet (ETC), alors qu'il a droit à un total de 48 ETC. Il est à noter que, depuis plusieurs années, le Conseil ne peut pourvoir aux ETC autorisés, étant donné certaines difficultés en matière de dotation et une masse salariale insuffisante.

Effectif permanent au 31 mars 2012 selon la catégorie d'emploi et la présence en région

	Hors-cadre et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	13	13	2	32
Régions	0	8	0	3	11
Total	4	21	13	5	43

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Hors-cadre et cadres	Profession-nelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Bureau de la présidente	1	1	-	-	2
Secrétariat et service administratif	1	1	4	-	6
Direction de la recherche et de l'analyse	2	5	3	-	10
Direction des communications	-	3	6	2	11
Direction des bureaux régionaux	-	11	-	3	14
Total	4	21	13	5	43

Départs à la retraite

Cinq personnes sont parties à la retraite en 2012-2013.

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

Embauche et représentativité

	Permanentes (y compris les employées temporaires)	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées*	8	7	5	0
Effectif total (personnes)	43			

* Nombre d'employées permanentes et occasionnelles embauchées au cours de la période de référence

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de l'ensemble du personnel (permanent, occasionnel, stagiaire et étudiant) venant de l'un des groupes suivants : communautés culturelles, anglophones ou autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

Taux d'embauche

Deux membres des communautés culturelles, autochtones ou anglophones ont été embauchés en 2012-2013, ce qui représente un taux d'embauche de 10 %.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 7 %.

Personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des personnes handicapées est de 2,3 %, en y incluant le personnel permanent et temporaire.

Femmes

Taux de représentativité

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4*	18	11	5	–	–
Pourcentage (%)	100	86	85	100	–	–

* Cela inclut le personnel hors-cadre.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles occupent une place importante dans tous les aspects opérationnels au Conseil. En effet, l'apport technologique lui permet d'être efficient et efficace dans la réalisation de sa mission.

Pour l'exercice 2012-2013, un total de 143 225 dollars a été alloué aux technologies de l'information. Cette somme a permis de rémunérer les ressources humaines affectées aux activités en ressources informationnelles et de procéder à l'acquisition de fournitures essentielles au bon fonctionnement et à l'évolution des activités du Conseil ainsi qu'au renouvellement des équipements informatiques désuets.

Type de dépenses	Jours-personne (N)	Rémunération ($)	Fonctionnement ($)
Projets de développement	0,8	28 987	0
Activités de continuité	1,3	45 013	69 225
Total	2,1*	74 000	69 225

* Ce calcul tient compte uniquement de la rémunération.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2012-2013

Au nombre des activités de continuité, soulignons la mise à jour du réseau informatique du Conseil visant à pallier les lacunes existantes et à en améliorer la performance. Également, nous avons dû améliorer l'installation physique des serveurs, de même que le support aux appareils intelligents, notamment par la mise en place de nouvelles configurations. Aussi, un suivi de la configuration des imprimantes multifonctions dans les bureaux régionaux a dû être effectué en raison d'une échéance contractuelle.

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2012-2013

En 2012-2013, nous avons terminé le développement et le déploiement de la Banque Laurette-Robillard, une base de données contenant l'ensemble des recommandations du Conseil, ainsi que la phase 1 de l'intranet du Conseil.

En 2013-2014, nous prévoyons effectuer la refonte du site Internet du Conseil, de même que celle de la plateforme de gestion des publications. La réalisation de la phase 2 de l'intranet est également à l'ordre du jour.

Les ressources matérielles

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses totales en loyer ont été de 377 509 dollars, comparativement à 387 935 dollars pour l'année précédente. Cette légère diminution de 2,6 % s'explique par une baisse de la tarification de la Société immobilière du Québec.

Les dépenses totales pour la téléphonie et le courrier-messagerie ont atteint 79 730 dollars, ce qui constitue une légère diminution de 1,4 % par rapport au montant de 80 883 dollars de l'année précédente. Quant aux dépenses en informatique, celles-ci ont été de 69 259 dollars, ce qui représente une réduction de 20 % comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par l'embauche d'un technicien au début de 2012-2013, ce qui a réduit les dépenses de services techniques auparavant imputées à ce poste.

Autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyennes et des citoyens de même que la transparence des organisations.

La Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Après avoir reçu un avis favorable de l'Office québécois de la langue française à l'égard de son projet de politique linguistique, le comité de direction a adopté, en octobre 2012, la Politique linguistique du Conseil du statut de la femme. Guidé par la Charte de la langue française et conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil a ainsi montré l'importance qu'il accorde à la promotion du français comme langue commune des Québécoises et des Québécois, et manifesté sa volonté d'intégrer ces orientations gouvernementales dans la réalisation quotidienne de sa mission. La Politique linguistique du Conseil du statut de la femme tient compte des communications externes, des sites Web et des documents produits par le Conseil, des ressources matérielles et des documents contractuels ainsi que de la langue de travail.

Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2012-2013, le Conseil s'est conformé à la directive portant sur la sécurité de l'information gouvernementale (2006) en insérant, dans son rapport annuel de gestion, l'information prescrite par cette directive et entrée en vigueur en novembre 2010.

L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Parmi le personnel embauché au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil a obtenu un taux de 60 % de son personnel ayant moins de 35 ans.

L'éthique

Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique. Il dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 de l'assemblée des membres (voir l'annexe III).

De plus, l'organisation fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie et ses aspirations. Ainsi, dans son plan d'action en éthique, il a mis en évidence les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'un engagement de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, et, parallèlement, du personnel à l'égard de l'organisation.

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Les mesures concernent l'accessibilité aux lieux et à l'équipement du personnel, l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil. Dans le contexte de la mise en ligne de la *Gazette des femmes*, les travaux d'amélioration de l'organisation, de la gestion et de l'accessibilité du contenu de la *Gazette* ont été parachevés l'an dernier. Les besoins spéciaux des personnes ayant une déficience visuelle ont été pris en considération. Le site Web du Conseil est conforme aux normes gouvernementales.

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil n'a reçu aucune demande d'accès à l'information pour l'année 2012-2013.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action 2011-2015, découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été déposé en mars 2011. Cette année encore, grâce à sa structure régionale, le Conseil suivra avec une attention particulière l'implantation de la politique, en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences administratives régionales et les conférences régionales des élus. En 2014-2015, il transmettra, le cas échéant, ses constatations ainsi que ses recommandations à la ministre en vue de la préparation du prochain plan d'action.

La reddition de comptes en matière de développement durable

Objectif gouvernemental 1 :	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
Objectif organisationnel 1 :	Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable

Action 1
Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation au développement durable auprès de notre personnel

Actions	Suivis
• Élaborer et offrir des activités de sensibilisation • Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et de formation • Prendre part à des formations sur le développement durable • Vérifier le degré de connaissance relativement au concept de développement durable	• Quatre nouvelles capsules ont été diffusées sur l'intranet pour un total de sept capsules • Parmi le personnel ciblé, trois personnes de plus ont été formées, ce qui augmente à 50 % la proportion de personnel ciblé qui a suivi des formations • Une évaluation a été réalisée en ligne sur l'extranet du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les membres du personnel

Cible	• Atteindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2010 et s'assurer que 50 % de celui-ci possède une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes
Indicateur	• Taux du personnel atteint par les activités et ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes
Résultats de l'année	• 100 % du personnel a été sensibilisé et 50 % des personnes ciblées ont été formées sur les principes de développement durable

Action 2 Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et de son application dans la société québécoise	
Actions	Suivis
• Produire un argumentaire • Sensibiliser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la démarche de développement durable du Québec • Diffuser l'étude du Conseil	• En 2010, le Conseil a réservé un chapitre complet de son avis *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux* à la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le concept de développement durable • Cet avis demeure accessible au public
Cible	• Avoir produit et diffusé un argumentaire d'ici 2013
Indicateur	• Nombre de documents diffusés et de téléchargements
Résultats de l'année	• L'avis est demeuré accessible sur le site du Conseil tout au long de l'année 2012-2013. Depuis sa mise en ligne en janvier 2011, 3 779 téléchargements ont été effectués.

Objectif gouvernemental 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires

Action 4 Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec	
Actions	Suivis
• Élaborer un cadre de gestion environnementale • Concevoir, adapter ou utiliser des outils afin de consommer de façon responsable • Mettre graduellement en œuvre un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement	• Tout le personnel a été sensibilisé une nouvelle fois au contenu du Plan d'action en gestion environnementale lié au Cadre de gestion environnementale 2011-2014 du Conseil
Cible	• Élaborer un cadre de gestion environnementale d'ici avril 2011 et le mettre en œuvre d'ici 2013

Objectif gouvernemental 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires
Indicateur	• État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de mesures de pratiques écoresponsables
Résultats de l'année	Réalisation d'activités inscrites dans le plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale du Conseil, notamment : • Inciter le personnel à prendre le transport en commun • Encourager la lecture à l'écran • Utiliser le verso des feuilles • Sensibiliser le personnel aux habitudes de conduite écoénergétique • Adhérer à L'abonne BUS – rappel à tous, entre autres aux nouveaux employés • Inciter le personnel à visiter Mon espace • Implanter la notion de réunion sans papier – rappel • Réduire l'utilisation de chemises • Recycler les cartouches d'impression et les piles – rappel des services mis en place dans l'organisation • Réduire les déchets et les matières non recyclables en organisant des événements écoresponsables – fiche technique diffusée aux employés • Acheter des tasses thermos – rappel quant à leur utilisation • Viser l'élimination des refroidisseurs d'eau et l'achat de verres et de pichets d'eau filtreurs – rappel quant à leur utilisation • Viser l'élimination des bouteilles d'eau à usage unique

Objectif gouvernemental 25 : Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	
Objectif organisationnel : Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés	
Action 7 Connaître la situation socioéconomique des femmes dans toutes les régions du Québec	
Actions	Suivis
• Produire, à partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada, un portrait socioéconomique des femmes de chacune des 17 régions administratives du Québec et un portrait national • Diffuser ce portrait, notamment dans la *Gazette des femmes* • Présenter ce portrait aux partenaires régionaux	• Dix-neuf portraits régionaux et un portrait national ont été produits et diffusés en 2010 • Les responsables ont poursuivi, au besoin, la diffusion des portraits aux partenaires régionaux
Cibles	• Avoir produit un portrait socioéconomique des femmes de chacune des 17 régions administratives du Québec, d'ici 2010 • Avoir rédigé un portrait québécois sur la situation socioéconomique des Québécoises d'ici 2012
Indicateurs	• Nombre de documents diffusés et de téléchargés • Nombre de présentations aux partenaires régionaux • Retombées régionales des études auprès des partenaires • Impacts dans les médias
Résultats de l'année	• Une diffusion des portraits régionaux se poursuit en continu par les responsables régionales

Annexe I
Les membres du Conseil en 2012-2013

En plus de la présidente, les personnes suivantes étaient membres du Conseil au 31 mars 2013.

Du milieu des associations féminines :

Nathalie Chapados, conseillère en planification sociale à l'Arrondissement de Montréal-Nord

Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Du milieu universitaire :

Rakia Laroui, vice-présidente du Conseil du statut de la femme, professeure et directrice du Module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski

Catherine des Rivières-Pigeon, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Du milieu socio-économique :

Élise-Ariane Cabirol, audiologiste au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Rouyn-Noranda

Geneviève Baril, directrice du développement des compétences et de la mobilisation des citoyennes à l'Institut du Nouveau Monde

Du milieu syndical :

Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Véronique De Sève, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Les membres d'office sont :

Christiane Bernadet, ministère de la Justice

Sylvie Demers, Secrétariat du Conseil du trésor

Annie Desaulniers, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Pascale Gagnon, ministère de la Santé et des Services sociaux

Josée Marotte, ministère du Travail

Mireille Pelchat, Secrétariat à la condition féminine

Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Francine Bilodeau est secrétaire générale.

Annexe II
Les publications du Conseil en 2012-2013

Au cours de l'année financière 2012-2013, le Conseil a produit 107 documents, pour un total de 24 950 exemplaires. Ils sont énumérés dans la liste des publications qui suit.

Avis, mémoires et commentaires

1. *Commentaires quant aux modifications proposées par le gouvernement au Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée* – 23 mai 2012
   2 pages (publication électronique)
2. *La prostitution : il est temps d'agir*
   Avis : 157 p. (1 400 copies)
   Résumé : 26 p. (4 000 copies)
3. *Prostitution: Time to Take Action*
   Résumé : 25 p. (250 copies)
4. *Commentaires quant aux modifications proposées par le projet de loi omnibus C-38 du Parti Conservateur* – 8 juin 2012
   2 pages (publication électronique)
5. *Mémoire sur le projet de loi n° 60, Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques* – 28 août 2012
   27 pages (publication électronique)
6. *Commentaires sur le délai permettant aux victimes d'actes criminels d'intenter une action en justice afin d'obtenir réparation* – 27 septembre 2012
   2 pages (publication électronique)
7. *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire* – 18 octobre 2012
   73 p. (580 copies)
8. *Women and Plan Nord: for Equality in Northern Development* – 18 octobre 2012
   68 p. (180 copies)
9. *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction* – 27 mars 2013
   Avis : 94 p. (2 000 copies)
   Résumé : 26 p. (1 000 copies)
10. *Aider sans appauvrir les plus vulnérables* – 15 mars 2013
    2 pages (publication électronique)

Portraits et analyses statistiques

11. *Profil régional féminisé de la population immigrée et des minorités visibles* – Région de Laval
    Analyse statistique, 17 p. (publication électronique) – Avril 2012
12. *Des nouvelles d'elles. Les femmes handicapées du Québec*
    Analyse statistique, 76 p. (publication électronique) – Juillet 2012
13. *Faits saillants sur l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes – Lanaudière*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Septembre 2012
14. *Faits saillants sur l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes – Laurentides*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Septembre 2012
15. *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs Nord-du-Québec (10) Nunavik*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Octobre 2012
16. *Presence of Women and Young People in Decision-making and Advisory Bodies Nord-du-Québec (10) Nunavik*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Octobre 2012
17. *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs Nord-du-Québec (10) Eeyou Istchee*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Octobre 2012
18. *Presence of Women and Young People in Decision-making and Advisory Bodies Nord-du-Québec (10) Eeyou Istchee*
    Portrait statistiques, 2 p. (publication électronique) – Octobre 2012
19. *La sous-représentation des femmes dans les municipalités aux conseils municipaux et dans les mairies*
    Analyse statistique, 15 p. (publication électronique) – Novembre 2012
20. *Violence envers les femmes : une problématique toujours d'actualité. Portrait de la réalité québécoise et canadienne*
    Analyse statistique, 16 p. (publication électronique) – Mars 2013

Documents d'information

21. *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation* – Avril 2012
    29 p. (publication électronique)
22. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Centre-du-Québec*
    4 p. (publication électronique) – Septembre 2012

23. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de la Montérégie*
9 p. (publication électronique) – Septembre 2012

24. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de Chaudière-Appalaches*
8 p. (publication électronique) – Septembre 2012

25. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de Lanaudière*
4 p. (publication électronique) – Septembre 2012

26. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Nord-du-Québec*
3 p. (publication électronique) – Septembre 2012

27. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de l'Abitibi-Témiscamingue*
5 p. (publication électronique) – Septembre 2012

28. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de Montréal*
15 p. (publication électronique) – Septembre 2012

29. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de la Capitale-Nationale*
10 p. (publication électronique) – Septembre 2012

30. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région de l'Estrie*
5 p. (publication électronique) – Septembre 2012

31. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*
7 p. (publication électronique) – Septembre 2012

32. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Bas-Saint-Laurent*
5 p. (publication électronique) – Septembre 2012

33. *Le droit l'avortement, 25 ans de reconnaissance officielle* – Janvier 2013
21 p. (4 000 copies)

34. *40 ans de présence et d'action, à travers l'œuvre de ses présidentes* – Février 2013
50 p. (3 000 copies)

35. *Répertoire des prises de position 1973-2013* – Mars 2013
245 p. (600 copies)

36. *La constante progression des femmes, édition 2013* – Mars 2013
45 p. (3 000 copies)

37. *Au cœur du pouvoir : 25 lieux décisionnels à découvrir* – Mars 2013
20 p. (2 310 copies)

38. *L'origine « véritable » du 8 mars* – Mars 2013
2 pages (650 copies)

Documents administratifs

39. *Rapport annuel de gestion – 2011-2012*
    54 p. (240 copies)

Gazette des femmes

Webzine (contenu diffusé en ligne)

Avril 2012

40. Reportage : Cheerleading : entre l'image et la réalité
41. Portrait : 40 ans de rebondissements
42. Reportage : Seule en piste
43. Monde : D'honneur et d'espoir
44. Entrevue 5 sur 5 : En mode engagé

Mai 2012

45. Perspective CSF en vidéo : La prostitution : il est temps d'agir
46. Dossier : Mères au foyer 2.0
47. Reportage : Pour en finir avec l'honneur
48. Rendez-vous : Femmes et hommes, tous féministes!

Juin 2012

49. Reportage : Femmes surréalistes : Corps et art
50. Actualité : Des femmes en art
51. Actualité : Avortement – Un droit en péril?
52. Monde : Le paradoxe libanais
53. Reportage : Et tombent les filles
54. Reportage : Rallonges capillaires – À un cheveu de l'éthique
55. Nouvelles insolites

Juillet 2012

56. Reportage : Motocycliste, nom féminin
57. Reportage : Athlètes féminines en remontée
58. Monde : Après la tuerie en Norvège…

Août 2012

59. Reportage : Rire au féminin
60. Actualité : Femmes de grève
61. Reportage : Les oubliées de la rue
62. Reportage : Les visages de l'itinérance

Septembre 2012

63. Dossier : Entre le rêve et la réalité
64. Actualité : Bilan de campagne
65. Reportage : Un secret à partager
66. Billet : Combat de rue

Octobre 2012

67. Dossier : La guerre aux femmes
68. Reportage : Malades pour vrai
69. Reportage : La vie amoureuse des mamans monoparentales
70. Perspective CSF : Le Nord des femmes
71. Reportage : Je pense donc je me construis
72. Reportage : Ceci est mon lait, tiré pour vous
73. Reportage : Sexisme et jeux vidéo : la partie n'est pas encore gagnée

Novembre 2012

74. Monde : Kadhafi, son harem, sa loi
75. Nouvelles internationales
76. Nouvelles insolites
77. Reportage : Dans le sillon du stress
78. Reportage : Un avenir à cultiver
79. Monde : En attendant, ce n'est pas vraiment vivre
80. Bouquin: La fibre féminine
81. Reportage : Bille en tête

Décembre 2012

82. Monde : Cuba, paradis égalitaire?
83. Reportage : Un mariage comme une prison
84. Actualité : Allaitement et gestion de crise
85. Monde : Les risques du bien

Janvier 2013

86. Rubrique : J'habite seule, et alors?
87. Tête-à-tête : Sara Ziff – Mannequin rebelle
88. Reportage : Travailleuses lesbiennes : la tranquillité du placard
89. Reportage : La traite humaine : dans un quartier près de chez vous
90. Dossier : Pour de *vrais* droits des Africaines

Février 2013

91. Reportage : Le jugement de la cigogne
92. Dossier : Et la sexualité, ça va?
93. Reportage : Télé-réalité
94. Reportage : Une profession bien vivante

Mars 2013

95. Billet : Quand Harlequin rencontre la porno
96. Rubrique : Beauté désespérée cherche prince charmant
97. Billet : La femme : sujet de désintérêt
98. Reportage : La Suisse : eldorado des infirmières québécoises?
99. Monde : L'égalité à la suédoise
100. Reportage : Trois femmes contre la peine de mort
101. Monde : Susana Villarán au secours de Lima

Mai 2012

102. D'elles à nous... les publicités sexistes

Septembre 2012

103. D'elles à nous... la contraception

Janvier 2013

104. D'elles à nous... les femmes dans les médias

Février 2013

105. D'elles à nous... le Conseil du statut de la femme il y a 40 ans

Production d'un hors série

106. Un numéro hors-série en format papier

Le hors série *Gazette des femmes* a été produit en collaboration avec Les Publications du Québec. Il contient 22 articles, dont 2 inédits.

Annexe III
Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil

À noter : aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

Section 1

Champ d'application

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Section 2

Principes d'éthique

L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

a- l'équité entre les femmes et les hommes;

b- l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;

c- l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;

d- la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

[1] La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Section 3

Règles de déontologie

Rigueur et intégrité

L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Le membre invité à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

Neutralite politique

L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si le membre est en conflit d'intérêts sur la question et ce membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir s'il est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'après-mandat

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Section 4

Mesures d'application

La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

www.placealegalite.gouv.qc.ca

Conseil du statut
de la femme
40 ans
En action pour vous!

Conseil du statut
de la femme
Québec